

Rallye de l'Indre - ARGENTON/CREUSE

3 et 4 novembre 2023

1 -

DECISION N° 2

Du Collège des Commissaires Sportifs

Le Directeur de course nous a transmis l'information concernant la gêne du N°100 par le N°40 dans l'ES 5.

Le collège décide d'attribuer au concurrent N° 100, le temps suivant 8'43"8 qu'il considère comme le plus équitable, conformément à l'article 7.5.16 du règlement standard des rallyes 2023.

Signature

Le Président du Collège
Jacques Courmontagne
1004/11849

Membre du Collège	Membre du Collège
Sophie Gardia 1504/54158	Gilles Guillier 1507/2504